

NOTES SUR L'IMAGINAIRE DE LA LANGUE

CHEZ LES AUTEURS RÉGIONALISTES DU XIX^e SIÈCLE

Les discours sur la langue qu'ont tenus les régionalistes du XIX^e siècle sont révélateurs de la situation de double contrainte¹ où étaient les langues locales.

Praticiens et idéologues, littérateurs et grammairiens partagent les mêmes préjugés linguistiques : ils tiennent pour seules légitimes les langues fixées, codifiées, "épurées", "rationalisées", le français en étant le modèle le plus accompli. Cependant, cette reconnaissance de la langue officielle a déterminé des pratiques diverses ; ainsi s'opposent, en fonction de leur place dans les marchés culturels², les praticiens insérés dans les marchés locaux, qui acceptent le déclassement des langues locales, et les théoriciens liés au marché national, qui ont cherché "l'amélioration" de leur moyen d'expression. Ce volontarisme lettré était à son tour condamné à la contradiction : selon les domaines linguistiques (lexicologie d'une part, syntaxe, or-

thographe de l'autre) il aboutissait à des positions inverses; ainsi le vocabulaire est le secteur où l'on a développé la défense d'une spécificité linguistique régionale, alors que la normalisation de la syntaxe ou l'adoption d'une orthographe mettaient en jeu tout le poids du modèle français.

I. CONDITIONS SOCIOLOGIQUES DE LA RENAISSANCE REGIONALE

I.1 NATIONALISME ET LITTERATURE

C'est seulement à partir de 1840 que l'on trouve des tendances particularistes ³. Jusqu'à cette date, les provinces n'ont guère connu qu'un régionalisme culturel.

Après l'histoire romancée des Académies régionales du XVIIIe siècle, historiens et philologues développent le thème de l'antiquité des cultures du Sud ⁴. Continuant une tradition qui remonte au XVIe siècle, Augustin Thierry, Fauriel ... rappellent ainsi que la langue des troubadours est la première à avoir atteint un niveau cultivé, et qu'en ce sens le provençal est la "langue mère" du français ⁵.

En Bretagne également, on cherche à prouver l'existence d'une littérature remarquable précédant les littératures françaises :

"Longtemps avant que les Troubadours fissent retentir le Midi de la France de leurs vers harmonieux et que les romans en vers des Trouvères répandissent dans le Nord l'esprit et les vertus de la chevalerie, deux peuples de race celtique, les Armoriciens à l'Occident de la France, et les Gallois à celui de l'Angleterre avaient dans le Moyen Age conservé la langue et par là même la littérature des anciens bardes." 6

Leur "poésie [était] sans doute supérieure puisqu'elle était écrite dans une langue fixée depuis des siècles" ⁷.

La volonté d'amarrer les langues que l'on veut défendre dans un passé historique glorieux va conduire à centrer toute une partie de l'activité des historiens et des philologues autour du problème des épopées médiévales.

Les littératures d'Oc ont-elles connu des épopées ? Ou bien les épopées du XIIIe au XVe siècle appartiennent-elles aux Bretons, comme l'affirme La Villemarqué :

"Elles nous appartiennent, elles ont pris naissance en Bretagne, elles sortent de nos chants populaires." 8

A cet intérêt culturel, manifesté par des lettrés qui sont souvent des Parisiens, s'ajoutent après 1840 des tendances particularistes : il faut sans doute les mettre en relation avec les mouvements politiques européens, désignés sous le nom de "printemps des peuples" ou de "principes des nationalités" 9. Les exilés de Paris côtoient alors des émigrés de province. C'est vers cette date qu'Alfred de Courcy cite les propos enflammés des Bretons venus de Lorient et de Brest, pour qui "La Bretagne frémissante comme la Pologne [...] cède à l'abus de la force mais garde son droit imprescriptible" 10. Ainsi le régionalisme s'enracinera dans un double mouvement nationaliste et littéraire : il empruntera au nationalisme la mystique de nationalités distinctes incarnées dans le peuple, obscur et fidèle gardien des traditions; il s'appuiera d'autre part sur la tradition littéraire, mouvement des troubadours au Sud 11, recherche des épopées composées par les bardes, en Bretagne.

I.2 LES MESSIEURS DE LA RENAISSANCE PROVINCIALE

Ce régionalisme culturel est le fait d'intellectuels qui restent étroitement rattachés aux milieux littéraires parisiens.

La situation française est, sur ce point, particulière : en France il n'y a pas eu d'autre ville que Paris capable de développer des modèles culturels propres; aussi c'était seulement à Paris qu'on était "reconnu", et que se monnaient en profits culturels variés des travaux sur la culture locale.

Le Breton Théodore de la Villemarqué, créateur et animateur de l'école littéraire bretonne conçoit, élabore et met au point son oeuvre le *Barzaz-Breiz* à Paris; d'ailleurs les cinq cents exemplaires du premier tirage sont diffusés auprès des Parisiens influents des salons et de la presse ¹².

Le salaire de ses succès est parisien : une élection à l'Académie des Sciences à quarante-trois ans (en 1839).

C'est aussi sur le marché parisien que cherche à se placer Emile Souvestre : entré à la *Revue des Deux-Mondes* grâce à Sainte-Beuve, il se fera un nom avec ses tableaux de la Bretagne ¹³.

Quant à Brizeux, il changera sa manière à Paris : l'auteur déjà célèbre de *Marie* devient, en 1837, un auteur bretonnant avec *La Harpe d'Armorique (Telen Arvor)*, ce qui lui donne une certaine originalité dans le marché encombré du romantisme.

Ainsi, à une origine sociale élevée s'ajoute une position complexe dans le marché intellectuel : ces lettrés locaux dépendent des normes parisiennes pour faire reconnaître leur compétence ¹⁴ et la valeur de leur objet.

A l'ancrage parisien des Bretons correspond la situation plus ambiguë des Provençaux; et tout d'abord le mouvement du Félibrige est socialement moins homogène; la bourgeoisie et la haute noblesse légitimiste d'Avignon constituent, il est vrai, une part notable du groupe dirigeant ¹⁵ : Roumanille est un collaborateur assidu du journal légitimiste *La Commune*. De lui, Emile Ripert a pu dire qu'il était

le Veillot d'Avignon, et c'est lui qui donnera sa coloration dominante au Félibrige, une bourgeoisie catholique et violemment conservatrice.

Cependant Mistral était fils de paysans : si son père, ménager¹⁶ connaissait une aisance suffisante pour faire de lui un bachelier, sa mère était issue d'un milieu très modeste. Politiquement, les positions de Mistral sont restées ambiguës. Il a certainement rêvé d'une grande République du Soleil, de la Catalogne à la Provence, qu'il est difficile de situer dans les choix politiques de l'époque; par exemple, Mistral a su faire une place à des libertaires comme Louis Xavier de Ricard¹⁷. Il y aura un Félibrige rouge qui s'exprimera dans une revue, *La Lauseta*, dont Meyer écrivait qu'il se méfiait car

"Il n'est pas bon de dire au peuple qu'il a été écrasé, pillé, torturé pendant des siècles [et] d'exciter les classes les unes contre les autres."¹⁸

Paysans accrochés à une civilisation menacée par la révolution industrielle, bourgeois ... qu'importe ! En fait, quasiment tous ces écrivains dépendent de l'image du lettré qui s'est imposée à Paris, seul lieu véritable de consécration dans la France centralisée du XIXe siècle. Aussi leur activité s'est-elle heurtée à des contradictions pour finalement obéir aux idées dominantes; la confusion entre l'exaltation des littératures et la défense de la langue venant renforcer encore l'asservissement au français, pris comme incarnation d'une certaine rationalité dès qu'il s'agit de syntaxe et d'orthographe.

Dans un domaine aussi large, je ne retiendrai que quelques exemples destinés à illustrer la situation qui les coince : la recherche d'une spécificité des parlers régionaux que l'on oppose au français et la recherche d'une conformité avec le français pris comme modèle d'une langue bien faite !

II. AGIR SUR LA LANGUE ?

II.1 LE DIAGNOSTIC DES ELITES :
"des loquèles bâtarde"

Partout en France le premier souci des rénovateurs a été de dénoncer la dégradation des parlers locaux.

Sur tout le territoire occitan, la langue populaire se serait rapprochée insensiblement du français. Les mots les plus caractéristiques auraient disparu, et les altérations auraient touché même la syntaxe :

"A Bordeaux où le français est tout à fait devenu la langue dominante, le pur gascon ne se parle plus, et le patois du peuple n'y est qu'un mélange grossier de François et de Gascon ... Par exemple, on a commencé depuis quelques années à ajouter les pronoms aux différentes inflexions des verbes, comme en François." 19

Ce mélange gagne même les campagnes :

"Notre idiome gascon se rapproche insensiblement de la langue française [...] Cette altération se remarque depuis un demi-siècle que la rénovation du commerce, attirant dans cette contrée des étrangers, a contribué à répandre dans nos campagnes et parmi les ouvriers la langue française que tous voudraient jargonner." 20

"Les vieillards nous diront : *croumpa*, *bard*, *bermd*, *cognat* et une foule d'autres mots qu'il est inutile d'amonceler ici; tandis que nous entendrons les jeunes-gens nous dire de préférence *achéta*, *fermd*, *dimirud*, *béau-frère*, mots visiblement français avec des terminaisons languedociennes." 21

Ce résultat est ce que l'abbé Joseph Roux, auteur d'une grammaire limousine, appelle une "loquèle bâtarde"

"Le vocabulaire usuel s'est rétréci à vue d'oeil; un Limousin n'a retenu pour son service guère plus de mots patois qu'un écolier en théologie ne parle de mots latins; il y a même eu pire encore, l'on a fini par ànonner certaine loquèle bâtarde, mélange de français et de limousin dans la même phrase, voire dans le même mot; ce mélange fait rire, quand il consiste dans

l'emploi français d'un mot limousin, ce mélange devrait faire pleurer. Point. Nul ne s'en formalise."

22

Ces textes sont évidemment à prendre avec précaution : en l'absence d'études empiriques, on ne sait pas en fait sur quels phénomènes s'appuyaient les lettrés.

En particulier, nous avons peu de renseignements sur les attitudes des couches rurales par rapport au français; mais il est vraisemblable que les paysans tenaient à se rapprocher de cette langue de prestige lorsqu'ils conversaient avec des messieurs. Ainsi le patois francisé des villes et des bourgs, les formes "dégénérées" relevées dans les campagnes doivent peut-être beaucoup à la situation même de l'enquête, au sentiment d'insécurité linguistique ²³ que faisait naître une situation de communication asymétrique entre paysan et lettré.

A ces problèmes liés à la situation de parole s'ajoute une deuxième dimension : l'absence de documents comparables; car les régionalistes occitans s'appuyaient essentiellement sur des textes pour évoquer le passé, et sur des patois oraux pour dénoncer le présent. L'exemple breton montre les difficultés que l'on a à séparer les problèmes de style ou d'intentions stylistiques et les problèmes de langue.

En Bretagne, en effet, la pénétration française est très ancienne : deux cinquièmes des mots appartenant au fonds historique du breton sont empruntés au français ²⁴. Cependant les auteurs signalent souvent une accélération au début du XIXe siècle : des tournures françaises toutes faites entrent alors dans la langue, sans même un habillage breton; ce serait là un fait crucial, puisque l'absence d'intégration morphologique du vocabulaire menace effectivement la structure d'une langue. Seulement les exemples cités sont stylistiquement marqués; il s'agit de littérature populaire, de chansons sur feuilles volantes dans lesquelles les chanteurs introduisent intentionnellement des mots français. Vers 1840, on chante ainsi :



"*Crim horubl cometet gant eus pot saous eus parous Pleuveur*"

ou

"*Recit eus eur Malaur c'hoarvezet en Marseille*"

25

Comment aussi accueillir le témoignage de cet Inspecteur d'Académie en poste à Lille ? En 1850, selon lui, les enfants parlent toujours le patois, mais il ne reste de la langue que "sa forme un peu rabelaisienne et sa prononciation "germanique" ²⁶. N'a-t-on pas là, simplement, un exemple d'emploi du français local dans le cadre contraignant de l'école ?

On considérera donc avec prudence l'idée d'une mutation brusque des parlers locaux ²⁷, et on insistera sur la commodité qu'une telle explication constituait pour les lettrés : ces derniers avaient pour ambition de modifier le statut linguistique des patois, de remplacer des parlers familiers par des langues littéraires nettement différenciées du français; l'insistance sur la dégradation récente de la langue facilitait leur volontarisme.

II.2 L'INDIFFERENCE DES PRATICIENS : L'EXEMPLE DES CHANSONNIERS

Au contraire, rien ne poussait les chansonniers à promouvoir une langue littéraire spécifique; ils utilisaient les parlers régionaux en acceptant leur statut de langue déclassée, parce qu'ils visaient un public lui-même déclassé :

- Le chansonnier lillois Debuire du Buc dénonce la "nullité littéraire" de son patois, son
 "côté abâtardi, sans qualités essentielles, sans virilité, acceptant toutes les empreintes que produit la moindre pression, et ne devant son existence prolongée qu'à l'ignorance." ²⁸
 Debuire du Buc francise volontairement :

"Si j'ai chanté en patois de Lille, j'ai toujours cherché à le franciser et mes confrères, quoi qu'on en dise, ont subi le même entraînement." 29

C'est que dans cette langue disqualifiée, les termes et les tournures françaises produisent des effets d'élégance qui devaient plaire au public :

"Le patois de Lille n'est plus de nos jours qu'un habit d'Arlequin dont *les mots français forment les plus belles pièces*, lorsque l'ignorance ne les a point trop défigurés." 30

La disqualification sociale du patois étant un fait admis, tous les critères cherchant à lui redonner une légitimité s'effondrent, la reconstitution historique est inutile :

"Attardé est purement français, dit M. Vermeesse ³¹, il faut attarger. Je réponds que attardé a à peu près détrôné son ancêtre; ne dit-on pas : J'su in r'tard ? Attarger comme varder sont deux mots démonétisés bons à mettre dans les dictionnaires-musées, ainsi qu'on fait des vieilles monnaies frustes qui n'ont plus cours et que les collectionneurs gardent dans leurs tiroirs." 32

Tout purisme serait ridicule :

"Brigadier vous s'ête 'abusé. Vous réclamez au nom de la pureté de notre idiome. C'est à faire pouffer de rire." 33

Les seules contraintes du chansonnier sont de respecter la vérité éphémère et changeante de ce parler. Dubuire du Buc revendique donc un style composite qui correspond au "jargon" parlé dans les grandes villes :

"On comprend la stérilité de cette prétention : vouloir proscrire l'éclectisme dans un jargon où se heurtent le vieux picard, les derniers vestiges du roman, l'allemand, le flamand et même l'arabe (macache, fourbi, moucaire, sont des mots arabes employés journellement par nos ouvriers)." 34

En lexicologie, c'est la variation qui est la règle; aux dialectologues puristes qui lui reprochent d'employer *l'mari* au lieu du picard *daron*, il répond qu'il emploie tantôt une forme, tantôt l'autre :

"L'Diable parti, l'femme et l'*mari*"

alterne avec

"Car min *daron*, quand on l'admire" ³⁵.

On peut de même écrire *elle* et *alle* ³⁶, *bin* et *bien* ³⁷, *mécrédi*, *mercredi* et *merquedi* ³⁸.

D'autre part, les mots faubouriens de la capitale permettent des effets particuliers :

"J'peux bien dir qu'elle etôt *chique* (mot parisien)" ³⁹.

Les chansonniers procèdent à de véritables interpolations :

"M'ouvre enfin les yeus.
N'ont produit d'effet
J'sus connu dans un certain monde
Il a comme un glorieux soldat
Grâce à mes efforts
Tous les lorgnons braqués sur elle.
Autant qu'un lis elle est palotte
Comme un papillon privé d'fleurs
Min coeur est flétri." ⁴⁰

Contre les grammairiens de profession et les autorités linguistiques diverses, Debuire du Buc se réclame donc de l'usage populaire; la seule forme de réglementation véritablement utile est celle qui touche l'orthographe et, de fait, les chansonniers se sont tracé un plan :

"Nous avons les premiers (retenez bien ceci) établi des règles" ⁴¹

Debuire du Buc est un représentant typique de ces chansonniers qui se servent de la langue à des fins très pratiques : il leur suffit que leurs écrits soient conformes aux aspirations d'un peuple ouvrier déjà bien urbanisé et qui, grâce aux citations françaises interpolées dans les chansons, s'approprie de petits morceaux de chic parisien !

De même en Bretagne, où par exemple le très célèbre "barde" Yan le Guen ⁴² déclare introduire volontairement des mots français dans ses productions, les chanteurs populaires ne s'intéressent pas à l'amélioration de la langue.

Dans le Midi il est intéressant de mentionner le cas de Jasmin, parce que sa position sociale le rapproche des chansonniers tandis que son ambition esthétique peut faire penser aux approches littéraires ou savantes des notables ⁴³. Or Jasmin a pris la langue telle qu'elle était, ce dont l'absout Cabrié, auteur d'une des premières anthologies de textes occitans modernes :

"J'avoue ne pas comprendre le motif de la discussion qui s'est élevée au sujet de notre grand poète Jasmin [...] La langue de Jasmin renferme beaucoup de gallicismes; c'est un fait incontestable; mais ces gallicismes font partie de la langue actuelle : c'est à la langue et non à Jasmin qu'il faut s'en prendre." ⁴⁴

Il est vrai que pour Cabrié "la langue du Midi est frappée de mort".

II.3 MODIFIER LA LANGUE EN S'APPUYANT SUR LE PASSE : L'EXEMPLE BRETON

A ce peuple qui s'accommode d'une langue "bâtarde", les régionalistes opposent la langue et le peuple sublimés du passé. L'histoire permet de s'opposer à la fois à la situation réelle et à la conception postrévolutionnaire qui invitait le peuple à combattre les vieux démons de l'ignorance et de la superstition à l'oeuvre dans les patois, à se rassembler dans une entité nationale où triomphera le français du progrès et de la raison. Les régionalistes ont besoin, eux aussi, d'en appeler au peuple, principe vital de toute nation; pas plus que les idéologues de la nation française, ils ne se reconnaissent dans la société paysanne ou ouvrière; mais la résurrection des modèles anciens permet de se détourner du peuple tout en l'exaltant. Ce sont ces idées qui soutiennent et soutiennent la tentative de La Villemarqué. Cet auteur, dans un livre intitulé *Le Barzaz Breiz*, prétendait éditer des poèmes épiques conservés par la tradition populaire. Il s'agissait en fait de fragments de chants populaires habilement re-

liés entre eux, réécrits de façon à les enjoliver, et dont les noms avaient été truqués pour substituer aux personnages habituels du folklore, d'ailleurs souvent étrangers au pays, des noms de héros nationaux. Ce travestissement, qui semblait renouveler la supercherie d'Ossian et les faux poèmes des Troubadours ⁴⁵, était au service d'une cause : montrer que la Bretagne possédait cette littérature antique et d'une portée poétique remarquable qu'évoquait le chanoine de La Rue :

"Aucune langue européenne n'offre autant de monuments littéraires de la même ancienneté. Les autres nations de notre hémisphère étaient encore barbares, et déjà notre littérature était cultivée depuis plusieurs siècles, elle avait des poètes héritiers de la civilisation gauloise réfugiée en Armorique, qui résumaient en eux-mêmes toute la science du passé druidique et du présent chrétien; et déjà le barde Gwenc'hlan, dont les paysans armoricains chantent encore les poésies, Taliesin converti par St Gildas de Rhuis, barde illustre lui-même, et d'autres dont les Bretons gallois ont sauvé les écrits, faisaient retentir de leurs chants les solitudes armoricaines." ⁴⁶

Il s'agit également de montrer que la pénétration française de la langue bretonne est récente : La Villemarqué opposera toute sa vie la pureté des poèmes du *Barzaz-Breiz*, censée avoir subsisté intacte depuis le Ve siècle aux catéchismes, cantiques ou chansons de quatre sous. Il faut lutter contre les habitants des villes et les ecclésiastiques qui

"ne se font aucun scrupule d'enrichir la langue bretonne d'une foule de mots français dont les désinences sont changées. Le mal n'est pas grand, disent-ils, ce ne sont que des mots; mais ce ne sont aussi que des gouttes d'eau qui s'infiltrèrent dans les flancs du navire par l'incurie des matelots et pourtant il finit par s'emplier et sombrer." ⁴⁷

Ce sont ainsi les plus fidèles mainteneurs de la langue bretonne dans le peuple qui sont attaqués; il s'agit des prêtres de la campagne, coupables de parler un jargon déformé, et des éditeurs populaires Jolivet et Ledan ⁴⁸ :

"Il faut, quand nous avons les mots propres en breton, nous y

tenir pour ne pas retomber dans le jargon mixte des Ledan et Cie." 49

Le garde-fou sera le *Dictionnaire celto-breton* de Legonidec (1821); à l'inverse des chansonniers, ce dernier pourchasse surtout les calques; le même Legonidec condamnait d'ailleurs les termes de français régional proches du français :

Aigledon par abus pour *édredon*
Amelette par abus pour *omelette*
Assassin par abus pour *assassinat*

alors qu'il enregistrait sans les dénoncer les termes qu'il pouvait rapprocher du breton :

"Baboue, crotte, boue des rues, au figuré embarras, gêne, du breton babouz, qui a à peu près les mêmes acceptions. Il y a beaucoup de baboue dans votre quartier. Ils m'ont entraîné malgré moi, et ensuite ils m'ont laissé dans la baboue." 50

La Villemarqué s'adjoint l'abbé Henry ⁵¹, qui adopte le breton épuré et tente d'imposer à la place des *Canticou spirituel*, répandus dans les zones rurales, des *Kanaouennou Santel*, *ha reizet evit Es-copti Kemper*; le recueil contient tant de mots inconnus du peuple qu'il est accompagné d'un lexique breton-français. C'est dans les mêmes termes que les puristes français que La Villemarqué se félicite des réformes linguistiques : "L'anarchie est détruite"; "la loi remplace le caprice" ⁵².

II.4 INVENTIER LE FUTUR EN S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES PROPRES DE LA LANGUE : LE TRESOR DU FELIBRIGE

Par certains aspects, l'exaltation de l'occitan repose sur les mêmes préjugés que la célébration du celte : confusion entre langue et littérature, mythe de la pureté et son corollaire, hantise de l'abâtardissement ... mais le Félibrige, peut-être parce que, contrai-

rement à l'école bretonne, il pouvait s'adosser à une très ancienne mouv^h littéraire, défendra une conception de la fixation du vocabulaire qui dépasse la simple épuration.

Dans un domaine aussi vaste que la littérature d'Oc, il n'est pas question de tout évoquer, je ne retiendrai que quelques aspects qui me semblent caractéristiques.

Tout d'abord — et comme en Bretagne — le rapport très étroit établi entre langue et loi : les Félibres, Mistral et Roumanille feront la nouvelle loi, jouant sur l'étymologie incertaine du nom de Félibre, trouvée dans une traduction en provençal de la Bible, qui évoque "le set felibre de la lei" (ses sept docteurs de la loi), *Armana Prouvençau* dit en 1855 qu'"un Félibre est en train de préparer la loi", c'est-à-dire *Le Trésor du Félibrige* ⁵³.

Les Félibres se posent en spécialistes dont l'autorité est suffisante pour légiférer sur la langue; l'accession du provençal à l'état de langue suppose que se constitue un groupe doué d'une telle autorité; *Le Trésor du Félibrige* est donc orienté tout autant vers la production de comportements linguistiques nouveaux que vers la description; ou plutôt, le mode de description adopté par Mistral doit permettre d'imposer une vision nouvelle de la langue, c'est-à-dire tout d'abord une séparation nette d'avec le français (c'est l'aspect de purification du vocabulaire); comme en Bretagne, Mistral cherche à "bannir" les "barbarismes" et à "rétablir les mots légitimes" quand ils vivent encore çà et là. Ensuite, Mistral cherche à réaliser une homogénéisation de parlars différents, de façon à faire apparaître une entité provençale large; on découvre en creux la méthode de Mistral, dernière les critiques de Wartburg et Keller :

"Mistral cite des mots comme appartenant à l'occitan entier, qui ne vivent que dans une région très restreinte; exemple *esporre, espouerre* (a) cloison en planches destinée à fermer l'ouverture extérieure d'un tout; appui, éperon de mur.

La mention (a) derrière la seconde forme est révélatrice : Mistral situe donc cette forme-ci dans les Alpes (qui sont pour lui exclusivement les Alpes dauphinoises, le Queyras, etc.) et la première est tout simplement inexistante en réalité, créée pour avoir une forme normalisée, c'est-à-dire rhodanienne. 54

Ainsi Mistral, qui désire promouvoir une variété dialectale, le rhodanien, emprunte sans vergogne des mots aux différents autres dialectes. Inversement, Keller lui reproche de transposer

"les mots de la région rhodanienne dans différents dialectes, et cela d'après certains critères phonétiques. Mistral présente comme des formes marseillaises des formes rhodaniennes, se bornant à changer en *r* un *l* intervocalique : *mistralo* devient *mistraro* qui n'est pas attesté en marseillais."

Les critiques de Keller reviennent à attaquer l'esprit même de la tentative de Mistral. Elles sont faites au nom de critères sociogéographiques (détermination exacte d'une aire d'emploi), alors que Mistral proposait un système linguistique; *Le Trésor du Félibrige* portait sur des systèmes, non sur des normes 55.

Ce dirigisme tourné vers le futur permet d'aborder le problème de la formation d'un vocabulaire littéraire, problème aigu pour ces lettrés qui ressentent fortement les effets de vulgarité attachés au vocabulaire populaire; ainsi le poète Octave Bringuier est loué pour avoir illustré le langage populaire de Montpellier, tout en annulant les signes trop visibles de sa basse extraction :

"Afin de se maintenir à la hauteur du sujet qu'il a choisi, il a dû ne point accepter le patois de cette ville tel qu'on le parle de nos jours. Il faisait une langue littéraire, c'est dans une langue et non dans un patois qu'il devait écrire. De plus, le vocabulaire actuel du peuple de Montpellier est tout à fait insuffisant pour rendre les idées et les sentiments." 56

Octave Bringuier, fort de ses connaissances philologiques, n'hésite pas à

"prendre dans la langue des Troubadours, soit dans un autre dialecte, ou même dans une autre langue romane, des radicaux

qu'il a fallu modifier logiquement d'après les lois qui ont présidé à la formation du sous-dialecte de Montpellier."

L'opération est légitime, puisque

"tous les radicaux romans constituent un fonds commun à tous les dialectes, et ont dû jadis être employés dans chacun d'eux."

57

III. LES PIÈGES D'UN MODÈLE DE LANGUE BIEN FAITE : LA RÉFÉRENCE FRANÇAISE

III.1 INTERVENTIONS SUR LA MORPHO-SYNTAXE : L'EXEMPLE DU WALLON AMÉLIORÉ

L'idée que l'âme d'un peuple se lit dans son vocabulaire et que l'on doit donc conserver les mots pour conserver la langue conduisait naturellement à refuser les termes français.

Au contraire, en morpho-syntaxe le modèle puriste français semble avoir pu servir de référence sans que les théoriciens s'interrogent. C'est sans doute parce que le français lettré apparaît comme un modèle, dans une échelle de valeur, où une langue bien faite est celle qui dispose d'un matériel morphologique varié, dont les emplois sont spécifiques. Soumis, dès le XVII^e siècle, à la critique des grammairiens, le français avait par exemple éliminé la possibilité d'employer une particule de subordination non pronominale pour introduire des relatives :

à la relative anciennement attestée *que + phrase* :

l'homme que je lui parle ⁵⁸

il avait substitué l'obligation d'employer *à qui je parle* le pronom subordonnant indiquant clairement la fonction de l'antécédent dans la relative.

Les régionalistes sont restés prisonniers de cette conception qui valorise les formes synthétiques par rapport aux constructions analytiques; les préjugés humboldtiens n'ont fait que renforcer leurs convictions et ils se sont avérés incapables de trouver une logique propre aux langues populaires régionales; ils n'avaient pas de modèle à opposer au français lettré. Ils ont donc tout naturellement "amélioré" leurs patois en les calquant sur le bon français. D'ailleurs, même s'ils avaient voulu se dégager de la référence française, ils se seraient heurtés à l'absence d'une métalangue grammaticale : en particulier pour ce qui concerne l'analyse de la relative, la seule métalangue utilisée au XIXe siècle est celle qui a été élaborée à partir du français par les grammairiens de Port-Royal ⁵⁹.

La *Grammaire élémentaire liégeoise française-wallonne* par L. M., parue en 1863, est un bon exemple de la fascination exercée par le français :

"Une tournure wallonne admise par plusieurs auteurs, notamment Simonon ⁶⁰, mais qui n'en est pas moins vicieuse et qui ne peut servir de règle, c'est l'emploi de *qui* pour *à qui* ou *di qui* (dont).
Exemples : *L'homme qui j'parole*. Mieux vaut dire *L'homme à qui* ou *di qui*.
L'homme qui j'ouveûre por lu, au lieu de *po qui j'ouveûre* (l'homme que je travaille pour lui, au lieu de pour qui je travaille).
L'âbe qu'il est monté à l'copette, au lieu de *L'âbe à l'copette dèqué il est monté* (l'arbre qu'il est monté au sommet, au lieu de au sommet duquel il est monté)."

Dans *L'homme qui j'ouveûre pour lui*, *qui* est une particule invariable qui marque la subordination. Dans la proposition qui suit, un *lui*, anaphorique à *l'homme*, indique la fonction de l'antécédent. Ainsi seul un préjugé "synthétique" peut conduire à condamner cette forme. Par contre, dans

L'homme qui j'parole

L'arbre qu'il est monté à l'copette

il n'y a pas de pronom anaphorique à l'antécédent dans la subordonnée

En français, le modèle "avec pronom" serait

l'homme que je LUI parle
l'arbre qu'il LUI est monté au sommet

Par ailleurs, la construction verbale subordonnée se suffit :

je parle
je suis monté au sommet

sont des phrases "complètes".

Il n'y a donc aucun moyen syntaxique (pronom anaphorique ou place vide) de marquer la relation : ce sont uniquement des considérations sémantiques, liées à la valeur lexicale de l'élément de tête, qui orientent l'interprétation.

l'homme qui j'parole
 est préférentiellement décodé par
à qui je parle,

alors que si l'on avait

l'endroit qui j'parole

on comprendrait plutôt

l'endroit où je vais parler

De même, la relation sémantique entre *sommet* et *arbre* fait que l'on comprend *au sommet de l'arbre*. Il suffit de changer le lexique pour obtenir un autre effet :

Les chaussures qu'il est monté au sommet (avec lesquelles)

On comprend ici pourquoi des grammairiens, soucieux de ne pas laisser au contexte le soin de préciser l'interprétation, ont préféré le modèle normé ⁶¹.

Ainsi celui qui cherchait à purger son patois de toute im-
 précision populaire croyait adopter les structures du français normé,
 non parce que cette langue était en position de force, mais parce
 qu'elle avait su fonder son pouvoir sur la raison et la clarté.

III.2 L'ORTHOGRAPHE OU COMMENT ECHAPPER AUX SPECIFICITES REGIONALES

Le problème de l'orthographe conduit aux mêmes contradictions que dans le domaine de la morpho-syntaxe.

Si le descripteur s'engage dans une voie phonétique, la simple notation des sons de la parole émiette la langue en multiples sous-dialectes :

"Ce qui fait le caractère propre à un idiome, selon qu'il est parlé dans une province ou dans une autre, dans telle ou telle localité, c'est la façon différente de prononcer le même mot, c'est l'accent, le chant, espèce de mélodie intraduisible par l'écriture ou par la notation [...] Ainsi Douai, Lille, Valenciennes, Arras, Cambrai ont un chant, un accent distinct. Ecoutez parler les paysans de Raimbeaucourt, de Mont-en-Pévèle, de Lécluse, et essayez de donner une orthographe à ces sons, une notation à ce ramage ..."

62

Ce particularisme local où les transcriptions approximatives enferment les écrivains ne contente guère que des muses locales, poètes de terroir, comme en Gascogne, en Limousin ou en Auvergne, ou bien des écrivains qui fondent théoriquement leur option sur leur conviction que les langues locales sont déjà abandonnées par l'histoire⁶³; ainsi fait le Marseillais Victor Célou (1806-1885), qui a décrit des personnages de la plèbe marseillaise dans le langage qui convenait à ces gueux :

"Pour rester dans le vrai, je devais nécessairement prêter à mon métayer le langage qu'il tient."

64

Cette langue ne peut ni être académique ni prétendre à la durée :

"Je sais bien que la masse du public ne s'intéressera jamais plus aux productions d'une langue qui est morte et bien morte."

65

L'option étymologique est ordinairement le fait des artisans d'une renaissance régionale d'abord parce qu'on défend ainsi un système qui permet d'unifier et de dépasser les normes locales; Ayer veut par

exemple souligner les éléments communs à tous les dialectes romands ⁶⁶. L'étymologie permet d'autres profits : elle justifie l'invocation d'un passé glorieux; elle permet de rehausser les patois, soit qu'on se propose (comme dans les langues d'Oc) de renouer avec la prestigieuse orthographe des Troubadours, soit qu'on renoue le fil qui va du latin au lorrain et permet de retrouver une langue derrière un "jargon" :

"Lorsqu'on se mêle de faire un dictionnaire, on devrait cependant remonter aux sources, et consulter les auteurs qui ont écrit dans la langue que l'on veut faire connaître; mais cela était trop difficile à M. l'abbé S. ⁶⁷, qui a jugé plus à propos de consulter *quelques paysans ignorants dont le patois informe est devenu sa règle*, que de faire quelques efforts pour se procurer les écrits authentiques des Poètes du douzième et treizième siècles, et de chercher à les comprendre." ⁶⁸

C'est encore plus nettement l'argument développé par Honnorat qui veut "prouver" par une orthographe étymologisante la haute antiquité des patois :

"L'orthographe adoptée dans cet ouvrage est l'orthographe étymologique, la seule raisonnable, la seule qui puisse aider le lecteur à remonter à l'origine des mots et à suivre la filiation des langues." ⁶⁹

On le trouve aussi chez Lucien Adam, érudit lorrain, à la charnière de l'âge des amateurs et de l'âge des dialectologues :

"Il ne faut pas refuser aux patois lorrains l'orthographe étymologique à laquelle il a autant de droits que la langue française." ⁷⁰

III.3 L'ORTHOGRAPHE "LOGIQUE" DU FRANÇAIS

Or, à cet argument s'ajoute le fait qu'une langue respectable doit disposer d'une riche morphologie; comme pour la morpho-syntaxe évoquée plus haut, l'orthographe est envisagée à partir du modèle du français (qui a pris le relais du latin dans la conscience des théoriciens) : chaque partie du discours doit avoir ses propres marques graphiques; on doit pouvoir identifier la "nature" d'un mot isolé. Aussi

l'idiome où l'on ne retrouve pas les catégories du singulier et du pluriel pour les substantifs, ou les marques de temps et de mode, sera taxé d'imprécision. C'est pourquoi en Provence la querelle a souvent tourné autour des lettres muettes finales permettant de distinguer hors contexte nom, verbe, adjectif; Fabre d'Olivet reproche à l'abbé S. de confondre les catégories :

"Les infinitifs des verbes, leurs participes, les substantifs radicaux sont pour lui la même chose." 71

Etienne Garcin, auteur d'un dictionnaire provençal-français, s'en prend à Avril, qui avait rejeté le fameux *ɾ* de l'infinitif comme

"étant une superfluité pour les neuf dixièmes au moins des Provençaux." 72

"Loin d'imiter le dictionnaire d'Avril dans la suppression du *ɾ* aux infinitifs en *ar* et en *ir*, nous le conservons à l'exemple du Dictionnaire Achard, modèle préférable, et des productions de Raynouard et de Diouloufet. Par ce moyen il y aura une distinction entre le substantif, l'adjectif et le verbe :

Lou tourna, de vin tournat, si tournar
lou mousi, de pan mousit, si mousir.

Nous ferons seulement observer que le *ɾ* des infinitifs en *ar* ne se prononce pas plus que celui terminant les infinitifs français de la première conjugaison." 73

Le premier Mistral est sur les mêmes positions; seule une orthographe étymologique permet de donner au provençal les catégories grammaticales des langues lettrées :

"En effet, je vous le demande, quelle est la langue qui n'a ni singulier, ni pluriel, et qui peut établir de pareilles équivoques : ama aimer; ama, aimé; ama vous aimez. C'est à se moquer de toutes les règles. C'est vouloir transformer notre belle langue en affreux patois." 74

Lorsqu'il se dégage du modèle puriste français, après beaucoup d'hésitations, Mistral retombe sur l'autre difficulté de la définition de l'orthographe : le particularisme ⁷⁵. *Le Trésor du Félibrige* permettait d'atteindre une vue d'ensemble du lexique d'Oc; mais l'orthographe de type phonétique réintroduit le problème des normes particulières, en l'occurrence la variante rhodanienne des langues d'Oc. Aussi la tentative mistralienne échouera. Non seulement des écrivains comme

Gélu refusent que l'on "règle" un "patois brutal", que l'on en fasse "une langue académique bien frisée et bien pommadée" ⁷⁶, mais une partie des militants de la langue, les régionalistes qui représentent les zones les plus éloignées du parler rhodanien, refusent d'adopter la graphie de Mistral. Ainsi les Gascons Prosper Estieu et Antonin Perbosc réclament le retour à la tradition toulousaine. Le Limousin aussi reste un foyer de contestation. A la mort de Mistral, l'unité d'écriture n'est même pas atteinte dans l'édition ⁷⁷.

C'est à deux linguistes, G. Paris et L. Adam que j'emprunterai les éléments d'une conclusion. Le premier, qui a connu sans doute la plus brillante des carrières universitaires du XIXe siècle, a implanté le romanistique en France. En dépit, ou à cause de cette position de clerc officiel d'une science qui touche de si près à l'ordre linguistique de la France, il refuse violemment au provençal la dignité suffisante pour permettre de grandes oeuvres. C'est par rapport au français unique référence qu'il évalue le vocabulaire provençal :

"Etant le langage des basses classes, le parler provençal a une foule de mots d'un caractère grossier et trivial, qui nous choquent d'autant plus qu'ils existent souvent dans notre langue, où ils n'appartiennent qu'à l'usage bas ou tout à fait familier (ainsi *peta, éclater; esbroufe, fracas; drôle, garçon; boufer, souffler*). D'autres, sans avoir ce je ne sais quoi de canaille qui paraît attaché à ceux-là, ont un certain air "patois" qui détruit pour nous la noblesse de l'expression : *chato, fille; poutoun, baiser; pichoun, petit; din-douletto, hirondelle* nous font l'effet d'appartenir à la langue des enfants; nous avons peine à prendre au sérieux le *zou, allons, en avant* qui revient sans cesse pour exprimer la fougue et l'entrain. Les plus déplaisants sont les mots français passés dans le peuple avec une altération qui nous fait involontairement penser au parler nègre, comme *moussu, madamigello, grammaci, armana*."⁷⁸

On remarquera que ces critiques se situent sur le terrain de la phonologie; c'est le plus dérisoire (le problème de la richesse, de l'exactitude, de la logique du vocabulaire, autres lieux communs, ne s'est même pas posé) mais c'est le plus profond aussi : il s'agit du "corps"

même de la langue. L'infériorité sonore du provençal suffit pour le disqualifier, pour l'assimiler aux parlars des enfants et des nègres !

Lucien Adam, dont l'autorité était bien inférieure, puisqu'il n'était pas universitaire, mais juriste, pratiquant la dialectologie pendant ses loisirs, et qu'il n'était pas parisien, mais lorrain, se donnait pour but de décrire et de défendre le lorrain :

"On a déshonoré nos patois en les assimilant par l'écriture à des jargons de nègres. Rendons-leur dans la mesure du possible leurs titres et leur dignité." 79

Puisqu'il est impossible de modifier sa façon d'articuler pour acquérir la belle élocution française, il faut s'efforcer de gagner un statut aux patois humiliés en utilisant les marques écrites légitimes, en acceptant l'ordre orthographique français. Ce faisant, Lucien Adam était piégé sur le terrain de G. Paris, l'opposition des langues de nègres aux langues nobles. Or, il ne pouvait empêcher que les patoisants soient du côté des perdants. G. Paris le lui expliquait pourtant nettement, la tare irrémédiable des parlars régionaux c'était d'être des langues parlées par le peuple :

"Trop de mots ont gardé l'odeur de la boue et même du fumier où ils avaient vécu et la répandent autour d'eux quand on les emploie." 80

Sonia BRANCA-ROSOFF

★

NOTES

¹ Il s'agit là de la traduction française du concept de *double-bind*, avancé par G. BATESON, *Vers une écologie de l'esprit*, II, p. 66, trad. française, Seuil, 1980.

² J'emprunte ce concept à BOURDIEU, "Le fétichisme de la langue", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, juillet 1975, n° 4.

- ³ Tout au plus peut-on signaler un désir d'émulation et de plaintes contre "cette injuste prévention qui discrédite tout ce qui s'écrit et s'imprime" [dans les provinces], *Le Lycée armoricain* N° 1, 1823, cité dans F. GOURVIL, *Théodore Claude Henri Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le Barzaz-Breiz (1839-1845-1867). Origines, éditions, sources, critiques, influences*, thèse imp., Oberthur, 1960, p. 18-19.
Le mépris du provincial est un sentiment partagé par toutes les couches de la population parisienne, témoin cette lettre qu'une blanchisseuse anonyme adresse à Domergue (*Journal de la langue française soit exacte soit ornée*, t. 4, 1787, p. 829 : "Vous allez être étonné en voyant au bas de ma lettre la qualité de celle qui vous écrit. Une blanchisseuse ! Mais Monsieur, faites attention que c'est une blanchisseuse de Paris. Une blanchisseuse de Paris n'a-t-elle pas plus d'esprit, plus de goût, ne sait-elle pas mieux la langue, n'aime-t-elle pas mieux à s'instruire que vos belles-dames de province dont l'unique étude est de suivre une mode qui n'existe déjà plus dans la capitale").
- ⁴ Je ne reviendrai pas sur l'ambiguïté du terme provençal : il sera employé ici pour désigner les langues d'Oc conformément à l'usage du Félibrige. Les Félibres pouvaient d'ailleurs s'appuyer sur un usage ancien, lorsqu'on parlait de la langue *provençale* des Troubadours (comme on avait auparavant évoqué la langue limousine) pour renvoyer à la langue des Troubadours de l'ensemble des pays du Midi (cf. Jean STEFANINI, *Un provençaliste marseillais, l'abbé Féraud (1725-1807)*, Aix-en-Provence 1969, p. 234 et suiv. Il n'en demeure pas moins que les Félibres ont joué d'un terme polysémique et que "leur" provençal se confond largement avec le dialecte d'une partie de la Provence.
- ⁵ J. STEFANINI, *Abbé Féraud ...*, p. 208 et suiv.
- ⁶ Chanoine de LA RUE, *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands*, 1814, cité dans la réédition de Caen, 1854, p. 3.
- ⁷ Chanoine de LA RUE, *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine dans le Moyen Age*, Caen 1815, p. 10. Cf. R.L. WAGNER, "Préhistoire du romanisme", Conférences I.L.P. X 1950-1951.
- ⁸ HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, "L'avenir de la langue bretonne", préface des *Kannouennou Santel*, rééd. 1904, p. 15.
- ⁹ Alfred de COURCY, "Le Breton", repris dans *Esquisses*, Paris, Ch. Douniol, 1854, p. 1-3.

- ¹⁰ A nuancer pour la Bretagne qui, si elle n'a pas manifesté un sentiment de haine passionnée contre l'envahisseur français, a tout de même une certaine tradition d'indépendance.
- ¹¹ "En définitive, écrit Lafont, qui reprend la thèse d'Emile Ripert, c'est l'exhumation des Troubadours qui explique Mireille". Robert LAFONT, *Mistral ou l'illusion*, Paris, 1954, p. 5.
- ¹² Francis GOURVIL (dans *Théodore de la Villemarqué ...*, *op. cit.*, p. 22) décrit le milieu littéraire parisien que fréquentait le jeune La Villemarqué : la mansarde des frères de Courcy où se réunissait tout un milieu de jeunes aristocrates bretons, ainsi que quelques bourgeois parmi lesquels on retrouve les deux autres grands noms de la renaissance bretonne, Auguste Brizeux et Emile Souvestre.
- ¹³ Publiés en volume en 1836 sous le titre *Les derniers Bretons*.
- ¹⁴ Sur le plan scientifique, cette compétence sera de plus en plus difficile à faire reconnaître : La Villemarqué obtient un statut de chercheur; mais les universitaires parisiens, Meyer et d'Arbois de Jubainville disqualifient ses travaux et imposent des critères de sérieux nouveaux (cf. par exemple l'article de Jubainville dans *La Revue Critique*, novembre 1867, où il attaque les embellissements pratiqués par La Villemarqué sur les chants populaires recueillis dans le *Barzaz-Breiz*). Sur l'élimination des érudits locaux, on consultera G. BERGOUIGNIOUX, *Histoire sociale de la linguistique en France 1789-1914*, thèse de Troisième Cycle inédite, Paris VII, 1982.
- ¹⁵ Les précurseurs des Félibres ont souvent été au contraire des poètes ouvriers ou artisans. Jasmin le perruquier d'Agen et Victor Gélou le fils d'un boulanger de Marseille sont les plus connus.
- ¹⁶ Mistral dit du statut de ménager qu'il s'agit "d'une sorte d'aristocratie qui fait la transition entre paysans et bourgeois" (*Mémoires et Récits*, cité dans R. LAFONT, *Mistral ou l'illusion*, p. 2).
- ¹⁷ Louis Xavier de RICARD (1843-1911), qui fonde une des premières revue d'opposition à l'Empire, *La Revue du Progrès*, 1863-1864, ce qui lui vaut quelques mois de prison ... Il sera majoral du Félibrige.
- ¹⁸ Meyer est, avec Gaston Paris, un des fondateurs de l'école de romanistique française; spécialiste des langues d'Oc, il entretient des relations ambiguës avec Mistral, faites d'amitié profonde et de subtile distance. La citation est extraite d'une lettre à Mistral, citée dans LEONARD, *Mistral ami de la science et des savants*, Paris 1945.

- ¹⁹ Abbé BEAUREIN, *Variétés bordelaises*, Bordeaux 1784-1786, p. 52-55, cité dans Marc BALLOT, *Eugène Le Roy écrivain rustique*, thèse 1946, p. 27.
- ²⁰ Réponse de La Charmie, lieutenant-général de Périgueux et député du Tiers à l'Assemblée, à Grégoire.
- ²¹ F.R. MARTIN, *Les loisirs d'un Languedocien*, Montpellier, Levalle 1827, p. 25.
- ²² J. ROUX, *Grammaire limousine*, p. 41.
- ²³ Concept largement développé par William Labov dans ses études sur la stratification sociale de l'anglais des grandes villes.
- ²⁴ F. GOURVIL, *La langue et la littérature bretonne*, QSJ p. 90.
- ²⁵ F. GOURVIL, *Théodore de la Villemarqué ...*, p. 128.
- ²⁶ Archive départementale du Rectorat 964. Rapport d'Inspection du 1er avril 1856 cité dans Pierre PIERRARD, *Les chansons en patois de Lille sous le second Empire*, Arras 1966, p. 36.
- ²⁷ Il a fallu tout le XIXe siècle pour en venir à bout.
- ²⁸ DEBUIRE DU BUC, réponse à la lettre sur le patois de Lille adressée par Louis Vermesse à M. Debuire du Buc, Lille 1962, p. 3.
- ²⁹ *Ibid.*, p. 3.
- ³⁰ *Ibid.*, p. 3.
- ³¹ Louis VERMESSE est l'auteur d'un *Dictionnaire du patois lillois*, Lille 1861, et d'un *Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallonne*, Douai 1867, ouvrage posthume, l'auteur étant mort en 1865 à l'âge de vingt-huit ans.
- ³² DEBUIRE DU BUC, réponse ..., p. 7.
- ³³ *Ibid.*, p. 5.
- ³⁴ *Ibid.*, p. 11.
- ³⁵ *Ibid.*, p. 5.
- ³⁶ *Ibid.*, p. 13.

- ³⁷ DEBUIRE DU BUC, réponse ..., p. 12.
- ³⁸ *Ibid.*, p. 8.
- ³⁹ *Ibid.*, p. 6. Le vers cité n'est pas de lui.
- ⁴⁰ *Ibid.*, p. 7. Les citations sont empruntées à des confrères.
- ⁴¹ *Ibid.*, p. 16.
- ⁴² Il est évoqué dans *Le Magasin Pittoresque* de 1842 (juin); sur les tournures françaises de ses chansons, cf. la lettre du collecteur J.M. de PENGUERS à La Villemarqué, citée par F. GOURVIL, *Théodore de la Villemarqué*, p. 128.
- ⁴³ Jasmin était perruquier; il doit une bonne part de sa gloire à son extraction populaire à une époque où le romantisme "de gauche" s'enthousiasmait pour les poètes prolétaires.
- ⁴⁴ M. CABRIË, "Discours préliminaire sur la langue provençale", dans *Le Troubadour moderne*, Paris, d'Amyot, 1844, pLJ.
- ⁴⁵ Non seulement la tentative de FABRE D'OLIVET, *Le Troubadour, poésies occitaniques du XIIIe siècle, traduites et publiées par Fabre d'Olivet*, Paris, Valade An XI, 1803, 2 vols., mais le *Carya Magalonnensis* de MOQUIN-TANDON, publié en 1836.
- ⁴⁶ HERSART DE LA VILLEMARQUË, "L'avenir de la langue bretonne" (1ère éd. 1839, préface des *Kannouennou Santal*), rééd. 1904, p. 13. Il faut attendre 1847 pour que les cercles scientifiques mettent en doute l'authenticité des poèmes du *Barzaz-Breiz*. Auparavant, seuls quelques isolés émettaient des réserves; cf. Louis HAVET, "Les poésies populaires de la Basse-Bretagne, M. de La Villemarqué", *Revue Politique et Littéraire*, 1er mars 1873. Même, une fois la supercherie dénoncée, on continuera à admirer "le plus beau fleuron poétique de la Bretagne (Emile ERNAULT, *Etudes vanettaises*, 1894, p. 22, "signal d'une véritable renaissance bretonne", Anatole LE BRAZ, *Le théâtre celtique*, 1905, p. 161). Mais c'est seulement après 1914 que les nationalistes bretons s'y référeront comme à un missel nationaliste (cf. GOURVIL, *La Villemarqué ...*, p. 542 et suivantes).
- ⁴⁷ LA VILLEMARQUË, "L'avenir ...", p. 21.
- ⁴⁸ Alexandre Marie Ledan, imprimeur à Morlaix, lance la première littérature profane en breton, une adaptation des quatre fils Aymon,

- vers 1820; il publie régulièrement des chansons en breton et il est semble-t-il un des premiers collecteurs de poésie traditionnelle populaire (cf. F. GOURVIL, *Théodore Claude Hersart de La Villemarqué ...*, p. 299.
- ⁴⁹ Lettre à l'abbé Henry du 27 novembre 1844, citée dans F. GOURVIL, *Théodore Claude Hersart de La Villemarqué ...*, p. 131.
- ⁵⁰ LEGONIDEC, "Extrait du Glossaire breton, ou Recueil des expressions vicieuses, surannées ou rustiques usitées dans la ci-devant province de Bretagne", *Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France*, t. IV, 1823, 322-337.
- ⁵¹ Il s'appuie sur la hiérarchie catholique, en l'occurrence l'évêque de Quimper, Mgr Graveran; mais le clergé des campagnes est plus que réticent. Gourvil cite (p. 101) la lettre de l'abbé Perrot, auteur d'une *Buez ar Zent* souvent rééditée qui proteste contre la traduction bretonne des Annales de la Propagation de la Foi conforme aux instructions des réformateurs (lettre du 29 décembre 1944) :
"Il est impossible à des paysans, à moins d'avoir reçu de l'instruction, de lire ces lettres et de les comprendre."
- ⁵² LA VILLEMARQUÉ, *Revue de l'Armorique*, 20 octobre 1845, puis 5 décembre 1845, cité dans F. GOURVIL, *Théodore Claude Hersart de La Villemarqué*, p. 135.
- ⁵³ Jean BOUTIERE, "De la genèse du Trésor de F. Mistral", *Actes et Mémoires du premier congrès international de langue et littérature du Midi de la France*, 1957.
- ⁵⁴ H.E. KELLER, "La valeur linguistique du Trésor du Félibrige", *Revue de linguistique romane*, t. XXIII, 1959, p. 132.
- ⁵⁵ *Normes* est à prendre au sens de Coseriu. Pour la défense de cette stratégie, qui légitime une circulation entre les vocables, on se reportera à l'excellente préface de J.Cl. BOUVIER dans la réédition du *Tresor dou Felibrige*, Edisud, 1979. Le volontarisme de Mistral avait d'ailleurs des bases dialectologiques plus certaines qu'on a voulu le dire : de même qu'en Grec on pouvait passer d'un dialecte à l'autre moyennant des lois de transformation phonétique, il semble que les Provençaux aient largement pratiqué ces règles de "passage". Pour un témoignage de l'époque, on consultera par exemple l'article de Charles de TOURTOULON, *La Cigale d'Or*, N° 121-122, 1er mai 1894, qui cite, entre autres, le cas d'une écolière de Lozère, lisant un conte en dialecte de Montpellier : elle le lit "couramment en transformant sans hésitations les formes du texte en formes lozériennes [...] Elle lit par exemple *piéi* pour *pioi* [...] *avat* pour

ands [...] Elle transforme ainsi en lozérien tous les textes de langue d'Oc de diverses régions, toutes les fois elle les comprend à première lecture. Jamais d'hésitation pour les désinences; elle les remplace toutes par les désinences exactement correspondantes de son parler lorsqu'elle saisit le sens du mot".

- ⁵⁶ "Note sur le sous-dialecte de Montpellier", par C. de TOURTOULON, *Revue des langues romanes*, Montpellier, t. I, 1870.
- ⁵⁷ *Ibid.*
- ⁵⁸ BRUNOT, HLF, III, 2e partie, p. 503.
- ⁵⁹ A ma connaissance, il faudra attendre les travaux de Charles CAMPROUX, *Etude syntaxique des parlers gévaudanais*, 1958, pour que l'on compare de façon systématique dialectes et français populaires. Lorsque Guiraud, dans sa syntaxe du français populaire (*Le français populaire*, QSJ 1965), décrit la relative non standard en terme de "décumul du relatif", il examine encore les emplois non normés à partir du modèle normé.
- ⁶⁰ C'est deux ans après le Félibrige que se constitue en 1856, à Liège, une société de littérature wallonne. Ch.S. Simonon est l'auteur d'une *Dissertation grammaticale* et de poésies en patois de Liège. Il s'était imposé de fixer l'orthographe et les règles du wallon liégeois, et d'en montrer les rapports avec les autres langues romanes.
- ⁶¹ Pour l'analyse des relatives en français non standard, on se reportera à l'article de José DEULOFEU, "Les relatives en français", *Recherches sur le français parlé*, n° 3, 1981, p. 134-193. La même logique amène à modifier l'accord du verbe d'une proposition relative : "Un autre défaut du langage wallon consiste dans l'emploi de la troisième personne quel que soit le pronom relatif antécédent : C'est mi qui l'a dit, C'est ti qui l'a fait".
- ⁶² Enée A. ESCALLIER, *Remarques sur le patois de Douai*, 1856, p. 28.
- ⁶³ Sur les choix orthographiques des précurseurs des Félibres, on consultera l'article de J. SALVAT "Hésitations linguistiques des écrivains occitans de la première moitié du XIXe siècle 1800-1850", *Revue de linguistique romane*, t. 28, 1964, p. 104-122.
- ⁶⁴ Victor GELU, Préface de *Nouvé Grané* (écrit en 1856) ed. 1886.
- ⁶⁵ *Ibid.*

- ⁶⁶ AYER, *Introduction à l'étude des dialectes du pays romand*, Neuchâtel, 1878. Il est intéressant de lire le compte rendu très critique de GILLIERON qui recommande la transcription phonétique comme seule "scientifique". En fait il n'y a pas plus d'"objectivité" dans le choix phonétique, qui est au service d'un autre enjeu social. Le choix d'Ayer permettait de construire un ensemble large à partir d'un fondement historique, celui des dialectologues permet de noter les phénomènes de variations qui affectent les parlers d'une communauté, voire d'un individu.
- ⁶⁷ L'abbé SAUVAGES qui, dans le "Discours préliminaire" de son *Dictionnaire languedocien-français* (1756), écrivait : "Nous avons pris le parti d'écrire le languedocien précisément comme nous le parlons".
- ⁶⁸ FABRE D'OLIVET, *Le Troubadour*, t. 2, 1803, p. 261.
- ⁶⁹ HONNORAT, préface du *Dictionnaire provençal-français*, 1846-1848.
- ⁷⁰ Lucien ADAM, *Les patois lorrains*, 1881, p. LI.
- ⁷¹ FABRE D'OLIVET, *Le Troubadour*, t. 2, p. 260.
- ⁷² J.T. AVRIL, *Dictionnaire provençal-français*, préface, p. VIII, Apt, Carlier 1839. Pour Avril, le choix "phonétique" va de pair avec une localisation géographique.
- ⁷³ Etienne GARCIN, *Nouveau dictionnaire provençal-français*, Draguignan 1841, chez Fabre, préface.
- ⁷⁴ Lettre à Roumanille du 9 janvier 1852, citée dans J. SALVAT "Contribution historique à la langue de Mistral", *Actes et Mémoires du premier congrès international de langue et littérature du Midi*.
- ⁷⁵ Mistral s'est rallié au système de Roumanille, c'est-à-dire à une graphie aussi proche que possible du phonétisme, comportant un certain nombre de compromis de façon qu'un lecteur habitué au français puisse aborder le provençal sans préparation.
- ⁷⁶ V. GELU, préface de *Nouvè Grané*, 1886.
- ⁷⁷ A. PERBOSC, *Tribune des instituteurs et institutrices*, 1886, cité dans Robert LAFONT, *L'ortografia occitana, sos principis*, CEO, Bagnier, Nîmes, 1971.
- ⁷⁸ G. PARIS, *Penseurs et poètes*, p. 106. Il ne faudrait pas caricaturer la position de G. Paris, car c'est bien la situation qui est

caricaturale : une fois que le français officiel s'est imposé, le linguiste ne peut qu'enregistrer les effets de déclassement des langues régionales que produisent les nouveaux rapports de force. Il n'y a pas moyen de maintenir l'autonomie du lexique provençal; au jeu d'un système isolé, produisant ses propres effets, se substituent des effets d'interférence auxquels personne n'échappe.

⁷⁹ Lucien ADAM, *Des patois lorrains*, LI.

⁸⁰ G. PARIS, *Penseurs et poètes*, p. 106.

★
★★